



Paris, le mercredi 22 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Michèle PAPPALARDO est nommée Présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a nommé Madame Michèle PAPPALARDO à la Présidence du Conseil de développement : *« Son expérience et sa hauteur de vue seront une aide précieuse pour construire la Métropole résiliente du XXIème siècle. »*, indique Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris. *« Je compte sur sa capacité à fédérer les nombreux acteurs du Conseil de développement. Ses qualités de médiation seront en outre un atout pour conduire les travaux du Conseil de développement de la Métropole. Je souhaite que cette instance devienne un moteur, un levier et une force de propositions concrètes pour les élus de la Métropole. »*

Philippe LAURENT, représentant permanent du Bureau de la Métropole auprès du Conseil de développement se réjouit de cette nomination : *« Michèle PAPPALARDO a toutes les compétences pour faire travailler le Conseil de développement à l'édification d'une métropole solidaire, équilibrée, rayonnante, innovante et faite pour ses habitants »*.

Le Conseil de développement est une instance prévue par la loi et placée auprès du Conseil métropolitain. Il est consulté sur les principales orientations du projet métropolitain et peut s'autosaisir de tout sujet relevant des compétences de la Métropole. Il est composé de 80 personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ainsi que de 24 habitants tirés au sort parmi les citoyens volontaires de l'aire métropolitaine.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, entouré de nombreux élus métropolitains et en présence de la presse, **installera le Conseil de développement le mardi 21 mars à 18h à la Métropole du Grand Paris.**

« Nous aurons très rapidement à nous pencher sur un sujet concret, tout à fait au cœur des missions du Conseil de développement », a indiqué Michèle PAPPALARDO, *« puisque la loi prévoit qu'il appartient au Conseil de développement de proposer aux élus les modalités de l'association des habitants de la Métropole à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain »*.



Ancienne élève de l'ENA (Promotion Droits de l'Homme 1981), Michèle PAPPALARDO¹ a occupé de nombreuses fonctions. Elle a notamment été directrice du Cabinet du ministre de l'environnement, Michel BARNIER, Directrice générale de l'administration et du développement au ministère de l'environnement, Directrice générale de la chaîne de TV publique France 2, Présidente de l'ADEME, Déléguée interministérielle au développement durable et Commissaire générale au développement durable au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Conseillère maître à la Cour des comptes, elle est par ailleurs membre de l'Académie des Technologies, Présidente de la commission Environnement et Développement durable du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et animatrice du réseau Vivapolis, qui fédère les acteurs publics et privés français œuvrant à la conception, la construction et au fonctionnement de la ville durable.